L'effondrement d'un immeuble à Lyon

Les travaux de sauvetage sont très difficiles

Sur les trente-huit personnes ensevelies, quatorze, dont neuf blessés et cinq morts, ont été retirés

Lyon, 9 mai. — Les sauveteurs appartenant aux diverses sociétés de sauvetage de Lyon et des environs ont continué toute la nuit de travailler avec un zèle digne d'éloges au dégagement des personnes ensevelies sous les décombres de l'immeuble écroulé cours d'Herbouville, dans le quartier de Caluire.

UN DRAMATIQUE SAUVETAGE

A 2 heures du matin, on a pu découvrir sous un enchevêtrement de poutres qui l'a protégée, Mme Mathieu qui déclare n'avoir pas été blessée et à qui l'on a pu passer un cordial.

Les travaux s'activent pour la dégager, mais on est obligé d'opérer avec de grandes précautions.

A 2 h. 45, on retire le cadavre de Mme veuve Bernard, qui a été surprise pendant son sommeil par la catastrophe.

Les sauveteurs réconfortent Mme Mathieu, l'exhortent à la patience, mais la pauvre femme, qui depuis le matin à 9 heures est ensevelie, paraît à bout de forces.

J'étouffe, dit-elle. Et mon mari, où est-il?

— Sain et sauf, répond-on.

En effet, M. Mathieu qui, lui, se trouvait au dehors au moment de la catastrophe et téléphonait à sa femme lorsque l'éboulement coupa net la communication, est là, devant le lieu du sinistre. Des amis l'entourent, le retiennent, car il veut se précipiter auprès de sa femme. Chaque minute qui passe amenuise son espoir de revoir sa femme vivante. Anxieusement, il questionne les sauveteurs qui se relèvent tous les quarts d'heure. Seule une planche que l'on scie avec d'infinies précautions retient captive la jeune femme. D'une minute à l'autre, ce sera la libération.

Des médecins majors sont sur les lieux et font apporter du café pour la blessée.

A 3 heures du matin, Mme Mathieu a pu être enfin dégagée.

En proie à l'émotion que l'on devine, son mari l'accueille lorsque inanimée, elle apparaît entre les bras des sauveteurs.

Mme Mathieu a été immédiatement conduite à l'Hôtel-Dieu.

Dès son arrivée à l'Hôtel-Dieu, Mme Mathieu a été examinée par les médecins qui ont déclaré que son état n'inspirait pas d'inquiétude.

ON DÉGAGE PLUSIEURS CADAVRES

Des plaintes que l'on entendait dans la soirée se sont tues et il est de plus en plus à craindre que les ensevelis ne puissent résister jusqu'à ce que les appareils de déblaiement soient mis en action. Le danger d'éboulement grandit, des crevasses de la colline s'élargissent. La prudence s'impose, car malgré les projecteurs braqués sur l'éboulis la visibilité est imparfaite.

A 5 h. 45, les pompiers ont dégagé le corps de M. Jean Perrier, âgé de 19 ans, petit-fils de Mme Bernard dont le corps a également été retrouvé; une poutre qui lui écrasait le cou avait provoqué une congestion intense du visage. Les employés des pompes funèbres ont procédé sur place à la mise en bière et transporté le cercueil à la chapelle ardente.

A 13 h., les sauveteurs ont dégagé le corps du docteur Chevallier-Joly qui avait été surpris par l'éboulement au moment où revenant de faire une visite à un malade il levait sa boîte aux lettres. Le malheureux tenait encore son courrier dans sa main crispée. Deux autres cadavres, ceux de M. et Mme Jouan ont été également dégagés.

ON ATTAQUE LA FALAISE A COUPS DE CANON

A 14 h., les travaux de sauvetage sont interrompus. On vient de mettre en batterie deux canons de 37 mm. dont les feux croisés doivent attaquer la falaise d'argile qui menace encore.

Jusqu'à 15 h., plus de deux cents coups de canon dont quelques-uns à obus explosifs sont envoyés. On doit suspendre le tir faute de munitions et aussi parce que dans les décombres l'incendie qui s'était déclaré hier s'est réveillé.

Les munitions étant arrivées, la canonnade reprend.

A la suite du véritable bombardement auquel sont soumis les pans de murs lézardés du n° 52 du Cours d'Herbouville, une chute importante de pierres et de poutres s'est produite à 17 h. 05. Avant de reprendre le tir, il a fallu attendre un long moment pour laisser dissiper la colonne de fumée et de poussière consécutive à l'écroulement.

A 17 h. 30, les équipes de travailleurs ont pu reprendre leur lugubre tâche. Une foule de milliers de personnes attirées par le bruit de la canonnade assiste aux opérations de sauvetage.

LE BILAN DE LA CATASTROPHE

Les travaux de déblaiement se poursuivront toute la nuit. Voici comment peut s'établir le bilan de la catastrophe: les deux immeubles abritaient 51 personnes; sur ce nombre on connaît le sort de 27 d'entre elles: neuf sont en traitement dans les hôpitaux, treize ont échappé à la catastrophe et l'on a retiré cinq morts. Il resterait donc 24 personnes ensevelies dans les décombres.

Un nouvel éboulement près de Lyon

Lyon, 9 mai. — Les pluies persistantes ont provoqué un glissement de terrain, en bordure de la voie ferrée de Lyon à Saint-Germain, au Mont-d'Or, au kilomètre 493.200. A peu de distance au nord de la gare de Villevert-Netville, une masse de terre, mesurant une centaine de mètres de long sur trente de large, formant plusieurs milliers de mètres cubes, glisse lentement et a déjà provoqué la chute de poteaux télégraphiques. Les ingénieurs du P.-L.-M. prennent toutes dispositions de sécurité.

Un crime mystérieux à Rumbeke-lez-Roulers

UN JEUNE HOMME EST TROUVÉ DANS SA MAISON FRAPPÉ DE PLUSIEURS BALLES DE REVOLVER

On croit qu'il a été victime de cambrioleurs qu'il aura surpris

La commune de Rumbeke-lez-Roulers a été mise lundi matin en émoi par la découverte d'un crime mystérieux qui a coûté la vie à un jeune homme de 19 ans. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur ce crime.

A proximité de la gare de Rumbeke, et proche de la ligne du chemin de fer, se trouve une maison isolée qu'habitent M. et Mme Vermyelen et leurs enfants. Cette famille fait le commerce de charbons, ainsi que de ferrailles et de vieux matériaux de construction.

EN SOIRÉE

Dimanche soir, M. et Mme Vermyelen se rendirent en soirée à la Gilde, accompagnés de leurs enfants. L'aîné, Arthur, âgé de 19 ans, se sentant fatigué et quelque peu indisposé, manifesta le désir de rentrer. Ses parents y consentirent et le jeune homme, revenu à la maison, alla se coucher vers 9 h. 30.

TRISTE SPECTACLE

Il était près de minuit quand M. et Mme Vermyelen et leur famille reprirent le chemin de leur domicile, contents d'avoir passé une bonne soirée. Hélas! leur joie devait bientôt faire place à une grande douleur. En effet, à peine avaient-ils ouvert la porte de leur maison qu'ils aperçurent gisant sans vie dans une flaque de sang, leur fils qui, quelques heures plus tôt, venait de les quitter.

Le corps du malheureux jeune homme, affalé sur les premières marches de l'escalier conduisant à l'étage était atteint de plusieurs balles de revolver.

ŒUVRE DE CAMBRIOLEURS SURPRIS

Les parents, affolés, prévinrent aussitôt la gendarmerie et la police qui, immédiatement, ouvrirent une enquête.

D'après les constatations faites par les enquêteurs, on a tout lieu de croire qu'on se trouve en présence d'un crime à l'actif d'un ou de cambrioleurs surpris.

Rentré chez lui et s'étant couché, ainsi que nous le disions plus haut, M. Arthur Vermyelen fut sans doute réveillé par des bruits suspects provenant du rez-de-chaussée. Voulant se rendre compte de ce qui se passait, sachant encore ses parents à la Gilde — il pouvait être 22 heures après l'enquête et les constatations médicales — le jeune homme se leva et descendit l'escalier. Arrivé au bas, il se trouva en présence du cambrioleur qui lui tira plusieurs balles de revolver dont l'une l'atteignit mortellement à la poitrine.

Trois douilles vides et une chargée ont été retrouvées sur place.

Voyant sa victime s'affaler, le meurtrier la frappa encore sauvagement à la nuque, à coups de pied, puis s'enfuit par le jardin, où des empreintes ont été relevées.

C'est d'ailleurs par ce même chemin que le cambrioleur meurtrier s'était introduit, après avoir escaladé une clôture de fils de fer haute de deux mètres. Cet individu a dû se blesser car sur la porte donnant sur la cour et sur un commutateur électrique on a relevé des traces de sang. S'étant aperçu qu'il saignait, le malfaiteur se lava les mains à la pompe de la cuisine.

LA DESCENTE DU PARQUET

Avisé télégraphiquement, le Parquet de Courtrai composé de MM. Verschaeve, procureur du Roi; Moestaert, juge, et Desloover, greffier, est descendu lundi après-midi sur les lieux. Les magistrats furent bientôt rejoints par la police judiciaire de Gand qui procéda aussitôt à certaines constatations qui, espérons-le, permettront de découvrir assez rapidement le meurtrier. Des empreintes furent relevées de divers côtés et photographiées très minutieusement.

A LA RECHERCHE DU MEURTRIER

Les circonstances dans lesquelles se sont produits la tentative de cambriolage et le crime laissent supposer très fortement qu'ils furent commis par un individu qui connaissait non seulement très bien les lieux mais aussi qui savait la maison vide de ses habitants à cette heure. Des soupçons sont portés sur un individu à la recherche duquel les policiers se sont mis. Espérons que cette première piste sera la bonne et que sous peu le lâche assassin sera sous les verrous.

Une auto renverse une femme sur le Grand Boulevard à La Madeleine

Dimanche, vers 15 h., en traversant la chaussée latérale du boulevard de la République, au carrefour du Jardin botanique, Mme Simoulin, demeurant 26, rue Saint-Luc, à Lille, a été renversée par une auto.

Cette voiture, qui roulait vers Lille était conduite par M. René Robert, parfumeur, 1, rue des Lignes, à Roubaix.

Mme Simoulin qui, au moment où elle traversait, conduisait son enfant par la main, ne put voir à temps l'automobile, celle-ci étant cachée par d'autres véhicules qui roulaient en sens inverse. L'enfant ne fut pas atteint, mais sa mère se plaignit, dès qu'elle fut relevée, de vives douleurs à l'extrémité inférieure de la colonne vertébrale. M. Robert la transporta chez elle dans sa voiture.

Un docteur qui, lundi matin, examina la blessée, déclara ne pouvoir se prononcer sur son état. Il conseilla à Mme Simoulin de se faire radiographier.

LETTRE DE BRUXELLES

M. Poullet souhaite l'apaisement

(De notre correspondant particulier.)

Bruxelles, 9 mai 1932.

L'horrible et lâche assassinat de M. Doumer domine toutes les questions. Les querelles intestines marchent vraiment au ralenti. En présence du deuil qui frappe une nation amie, les factions s'arrêtent et tendent instinctivement à l'apaisement. C'est à des heures semblables que l'on sent combien les Belges sont attachés à la France et combien ils souffrent de la douleur qui les frappe.

Des conversations qui ont eu lieu entre MM. les ministres Renkin, Petitjean, Van Dievoet, le président de la Chambre, M. Poncelet, M. Poullet, rapporteur de la loi linguistique, M. Van Cauwelaert, député d'Anvers, on a dégagé un projet qui serait de nature à amener l'apaisement et qui consisterait, pour le Gouvernement, à laisser les administrations communales et les directions d'écoles adoptées, juges de la nécessité de maintenir les classes minoritaires. Les pères de famille auraient cependant le droit d'en appeler d'une décision de suppression de classe minoritaire au ministre des Sciences et des Arts.

Il est intéressant de connaître l'opinion de M. Poullet, rapporteur de la section dont les conclusions ont provoqué le commencement de crise ministérielle.

Het Volk, *journal démocrate chrétien, de Gand, la donne comme suit :*

« Si l'on est de bonne volonté de part et d'autre, on peut certainement aboutir à un accord dans la question du régime linguistique de l'enseignement. Un des grands moyens pour aboutir serait de laisser aux parlementaires la liberté du vote...

Le ministère Renkin doit être maintenu. Cela pour trois raisons principales. Premièrement : parce que ce gouvernement doit résoudre toute la question linguistique ; secondement : parce que la situation internationale, en ce moment, est telle que le Gouvernement doit pouvoir se rendre à Lausanne et à Genève avec tous ses moyens; troisièmement: parce que les nombreuses crises ministérielles sont aussi un danger pour le prestige du régime parlementaire. »

Ces derniers mots sont une leçon indirecte aux trop nombreux parlementaires qui, aujourd'hui, font et défont les ministères, comme si le Roi n'avait plus rien à dire en l'espèce.

S...

Chronique électorale

DANS LA 9me CIRCONSCRIPTION

Les remerciements de M. Ch. Surmont

Merci aux 11.475 électeurs qui par leur vote de dimanche dernier ont affirmé sur mon nom la politique des Poincaré et Tardieu. A eux va toute ma reconnaissance et je leur demande de rester unis pour les luttes futures.

⁂

Une mise au point

On nous prie d'insérer ce qui suit:

Le Bureau du Comité et les conseillers municipaux membres de la Solidarité républicaine, réunis lundi 9 mai, ont adopté la résolution suivante :

La Solidarité républicaine laïque et sociale a pensé qu'au moment de clore définitivement la bataille électorale, il était de son devoir de faire une déclaration en ce qui concerne les derniers incidents qui ont marqué le deuxième tour du scrutin.

1. La Solidarité républicaine est totalement étrangère au tract signé « Un groupe de vieux Dronnistes », dont l'origine, du reste, a été suffisamment démontrée par la qualité des distributeurs.

2. Elle est étrangère également à l'affiche apposée sur les panneaux de M. Inghels et signée « Un groupe de la Solidarité républicaine. »

L'emploi qui a été fait de son nom et l'inscription au bas de l'affiche de la mention « Imprimerie de la Solidarité républicaine », constituent un faux contre lequel la Solidarité laïque et sociale a tenu à s'élever avec énergie.

Les électeurs seront juges de tels procédés.

10me CIRCONSCRIPTION

Les remerciements de M. Groussau

Mes chers concitoyens,

Aux 11.074 électeurs qui m'ont accordé leurs suffrages, j'adresse l'expression de ma très vive gratitude.

Pour la huitième fois depuis trente ans, je suis chargé de défendre vos intérêts, vos droits et vos libertés.

C'est une tâche à laquelle je renouvelle ma promesse de consacrer mon dévouement le plus absolu. C. Groussau.

A propos de la taxe fiscale à l'importation des laines

La Chambre de Commerce de Roubaix a pris connaissance des lettres adressées par son président à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le 8 et le 14 avril, pour présenter ses observations sur l'application à l'industrie lainière de l'article 32 de la loi de Finances du 31 mars dernier, portant relèvement de la taxe fiscale à l'importation. Cette taxation ne tient pas compte du caractère réel de certains produits, ni de l'incidence réelle de la taxe sur le chiffre d'affaires dans les transactions à l'intérieur. C'est ainsi que les fils de laine sont placés en catégorie C (produits finis) alors qu'ils devraient l'être en catégorie B (produits semi-fabriqués).

Cette surcharge de droits d'entrée peut avoir les plus graves conséquences au point de vue de notre commerce international, par suite des représailles qu'elle peut et qu'elle a déjà suscitées. L'industrie lainière, essentiellement exportatrice, a le plus urgent besoin de transactions internationales libres de barrières douanières exagérées.

Ayant entendu ensuite lecture des réponses de M. le Ministre du Commerce et de M. le Ministre des Finances, qui estiment normale la taxation contestée, la Chambre de Commerce décide unanimement d'insister à nouveau en faisant valoir les arguments déjà développés dans ses lettres précédentes et en protestant contre l'apparence arbitraire de mesures fiscales de cette nature prises sans consultation des organismes officiels intéressés et sans un souci suffisant des répercussions qu'elles peuvent avoir sur l'une des plus importantes industries françaises, la seule peut-être qui, à l'heure actuelle, s'élève contre la protection qu'on veut lui imposer.

APRÈS LE DRAME SANGLANT DE COMINES

Wuylsteke a-t-il pu se faire lui-même la blessure qui provoqua sa mort ? Plusieurs hypothèses sont envisagées

Nous avons relaté en détail le drame épouvantable survenu samedi matin, vers 10 heures dans le quartier du Cornet des Coutelles, au cours duquel un homme, M. Albert Wuylsteke, ouvrier à l'énergie électrique du Nord de la France, avait dans un accès subit de folie, tenté de tuer sa femme avec un rasoir et s'était ensuite suicidé en se tranchant la gorge avec la même arme.

Ce drame qui semblait être l'œuvre d'un dément, comporte des points obscurs que la police, qui a ouvert une enquête complémentaire, essaie à présent d'élucider. En effet, les enquêteurs ont noté certaines déclarations contradictoires et ont fait de troublantes constatations au lendemain de ce drame.

Un fait imprévu

Aussitôt le drame, M. le docteur Dessein, de Comines, avait été appelé dans la maison des époux Wuylsteke. Ayant constaté la mort du mari, il s'était immédiatement occupé de sa femme et lui avait prodigué les soins que l'on sait. Ceux-ci prirent un certain temps et le médecin se rendit chez lui pour déjeuner avant d'examiner avec attention le cadavre du meurtrier. Il revint vers 16 h. et c'est alors que par une constatation tout à fait imprévue, il orienta l'enquête vers une conclusion encore inconnue jusqu'ici, mais qui sera, à n'en pas douter, différente de celle qui était envisagée jusqu'à présent.

Après un examen attentif, M. le docteur Dessein assura que l'homme inanimé qu'il avait devant lui, n'avait pu se faire lui-même l'affreuse blessure qui avait amené sa mort. Celle-ci était trop profonde, la tête étant aux trois quarts détachée du tronc et l'entaille faite dans la chair semblait se trouver dans un sens différent de celle que l'époux Wuylsteke aurait pu se faire de sa propre main.

En conséquence, M. le docteur Dessein refusa de délivrer le permis d'inhumer.

De son côté, M. Gérin, commissaire de police, qui avait également quelques doutes sur cette affaire, tint à prévenir le Parquet de Lille après s'être concerté avec le praticien.

Le Parquet sur les lieux

Avisé immédiatement par M. Gérin qu'un nouveau fait important compliquait l'affaire, le procureur de la République chargea M. Glorian, juge d'instruction, de la prendre en mains.

Le Parquet, représenté par MM. Perrier, substitut; Glorian, juge d'instruction; Vieilledent, médecin légiste, et Lavallard, greffier, se rendit sur les lieux.

Immédiatement, l'autopsie du cadavre, que l'on avait fait transporter à l'hôpital, fut décidée. Elle fut pratiquée vers 19 h. par M. le docteur Vieilledent. Ce dernier sembla moins affirmatif que son confrère, mais toutefois, réserva sa réponse.

Plusieurs interrogatoires sérieux ne permirent pas d'éclaircir immédiatement ce mystère.

A la maison où le drame se déroula, les magistrats firent les constatations d'usage et retinrent certains détails qui, peut-être, seront utiles au cours de l'instruction.

Hypothèses

Pour la troisième fois, M. Gérin a interrogé Mme Wuylsteke, qui se borne à répéter que le drame eut son début au moment où elle refaisait le lit. Elle assure qu'elle ne se souvient plus de rien, et ce détail est d'autant plus curieux que, selon l'enquête, pourtant très sérieusement poursuivie, Mme Wuylsteke ne s'est pas évanouie.

La scène d'épouvante qui s'est déroulée dans cette maison n'a-t-elle laissé aucun souvenir dans la mémoire de la blessée?

D'autre part, la petite Clara qui, on s'en souvient, sortit de chez elle, affolée et donna l'alarme, interrogée avec douceur, répond invariablement qu'elle a vu son père se donner la mort.

Ainsi, plusieurs hypothèses sont permises: le drame tel qu'on l'a raconté tout d'abord; un meurtre que pourrait justifier le cas de légitime défense; un assassinat commis par un inconnu.

Jusque maintenant l'enquête se poursuit lentement. Ceux qui la dirigent n'ont pas encore de données certaines et, de ce fait, leurs moyens d'action sont entravés; toutefois, tout espoir n'est pas perdu. Il faudra guetter le fait nouveau, attendre la parole révélatrice qui mettra ceux qui cherchent sur une piste plus certaine qui conduira à la vérité.

M. Gérin s'y emploie avec activité et optimisme.

L'état de la blessée

L'état de la blessée est aussi satisfaisant que possible. Ses blessures sont beaucoup moins graves qu'on l'avait cru et son rétablissement est certain.

Mme Wuylsteke restera encore plusieurs jours à l'hôpital, puis elle pourra reprendre ses occupations dans sa maison, entourée de ses trois enfants.

Une bataille sanglante place de la Gare à Comines

Dans la nuit de dimanche à lundi une bataille sanglante s'est déroulée dans le quartier de la gare à Comines. Elle aurait pu avoir de graves conséquences sans l'énergique intervention du Commissaire de police, M. Gérin et de ses gardes-champêtres.

Voici exactement les péripéties de cette lutte: Il était exactement 23 h. 30 lorsque M. Narcisse Vivez, âgé de 58 ans et son fils Henri, 28 ans, domiciliés Cité Delattre, après avoir longuement consommé dans les cafés du centre de la ville, entrèrent au café du Grand Parc, avenue de Versailles, à quelque cent mètres de la gare.

Sous l'empire de la boisson et après avoir discuté longuement des résultats des élections du canton, le père et le fils Vivez cherchèrent querelle à un brave homme M. Ernest Delvecque, âgé de 42 ans, demeurant à Comines, route de Sainte-Marguerite. Celui-ci fut frappé d'un coup de couteau à l'omoplate et ensuite roué de coups.

L'actif commissaire de Comines, M. Gérin qui se trouvait non loin des lieux de la bataille arriva quelques minutes plus tard et interpella les belligérants qui s'apprêtaient à battre en retraite.

Mal lui en prit, car à son tour, M. Gérin subit les assauts du père et du fils Vivez qui portèrent des coups à la figure du magistrat.

L'arrivée des gardes-champêtres mit fin à cette bataille qui menaçait de ne plus finir et les deux énergumènes furent conduits au violon municipal.

M. Ernest Delvecque assez sérieusement blessé fut conduit à l'hôpital de Comines pour y recevoir les premiers soins; quant à M. Gérin il n'est que légèrement blessé à la figure par quelques égratignures.

Cette affaire, survenant après le drame sanglant du quartier du Cornet des Coutelles a porté à son comble l'émotion dans la paisible bourgade de Comines.

Ajoutons que l'état de M. Ernest Delvecque est jugé assez grave. Il devra subir très certainement une incapacité permanente.

Vivez père et fils seront transférés ce matin au Parquet de Lille.

La Tutelle de Georgette

C'EST LE TITRE TRÈS ATTACHANT

d'Arthur DOURLIAC

DONT

LE JOURNAL DE ROUBAIX

COMMENCERA LA PUBLICATION

DEMAIN MERCREDI 11 MAI

UN CORTÈGE DE FLAMINGANTS BELGES SE PROPOSE DE DÉFILER LE LUNDI DE LA PENTECOTE, AU HAMEAU MITOYEN DE L'ABEELE

Voici quelques années déjà que les flamingants belges d'Ypres, Poperinghe et Waton choisissent le lendemain de la fête communale du hameau de l'Abeele, à cheval sur la frontière pour se livrer à une manifestation destinée à développer le mouvement de séparatisme.

Cette manifestation aura lieu le lundi de la Pentecôte.

M. Delplace, maire de Bœschêpe, dont dépend le hameau frontière de l'Abeele, vient de prendre un arrêté interdisant tout attroupement et toute manifestation sur la partie française du hameau.

Un meeting avec discours se tiendra en plein air route de Poperinghe.

Les inondations à l'extrémité de la rue Jules-Guesde, à Wattrelos

(Photo J. de Rx)

La chaussée inondée entre les bureaux de douanes français et belge

Après chaque averse, l'extrémité de la rue Jules-Guesde, en face du n° 306, est complètement submergée par une eau malsaine qui sort du ruisseau bordant la route et se répand sur toute la largeur du pavé. A cet endroit l'écoulement des eaux ne se fait plus dans l'aqueduc par suite d'une avarie quelconque et le trop plein du ruisseau se déverse alors sur la chaussée au grand détriment des riverains, et au mécontentement des nombreux piétons, cyclistes et automobilistes qui circulent en cet endroit.

Non seulement cet état de choses provoque des ennuis, mais le soir l'endroit est très dangereux.

Des réclamations ont été faites à la ville de Wattrelos et au département. Un accord ne pouvait-il intervenir entre les deux parties pour mettre fin le plus tôt possible à cet état de choses qui n'a que trop duré?

LUX

demeure toujours la découverte la plus sensationnelle qui ait été faite pour le lavage des tissus délicats.

Il est le résultat de longues recherches et toutes les compétences techniques qui l'ont expérimenté le recommandent sans réserve. La dissolution de ses jolies paillettes nacrées se fait très facilement dans l'eau chaude, mais pas trop vite cependant, en raison de leur richesse en matières grasses.

"LUX" est si pur qu'il importerait peu qu'il en restât des traces dans les tissus lavés. Il ne saurait nuire à ceux-ci, mais il est cependant préférable de bien rincer.

Sa mousse onctueuse et veloutée nourrit, en quelque sorte, les fibres des bas de soie, conserve leur souplesse aux lainages, et comme celle de son frère cadet le "LUX" TOILETTE est excellente pour la peau.

"LUX" ne peut donc abimer les mains.

"LUX" lave tout ce que l'eau pure n'abîme pas.

Il est très blanc le "LUX" PAILLETTES

Car il n'a rien à cacher !

Il est en vente partout.

Roubaix

Aujourd'hui, mardi 10 mai :

Aujourd'hui, saint Antonin; demain, saint Mamert.

Soleil : Lever, 5 h. 16; coucher, 20 h. 16.

Lune : Nouvelle du 5, premier quartier le 13 mai.

Bulletin météorologique pour la journée du 10 mai (Région Nord) : Amélioration progressive; ciel trois quarts couvert avec éclaircies et quelques averses; vents du Secteur Ouest, 8 à 12 mètres, irréguliers, s'affaiblissant. Température nocturne en baisse; minimum en hausse de 1 à 2° sur la veille.

Caisse d'Epargne : de 9 à 11 h. et de 14 à 16 h.

Secrétariat des familles, 17, rue des Champs: de 9 à 16 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour adultes.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 46, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour adultes.

Ligue maritime et coloniale : à 16 h. 30, conférence de l'amiral Guépratte au Colisée.

Comité Weerts : Réunion à 18 h. 30, au « Journal de Roubaix ».

Avant les grandes fêtes musicales de la Pentecôte

La Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais

A quelques jours des grandes fêtes musicales de la Pentecôte et du XXIVme Congrès de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, il nous paraît intéressant de souligner l'activité de ce groupement.

La Fédération, créée en 1903, comptait à l'origine 286 sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais; en août 1914, elle en groupe 1.078 représentant 53.182 musiciens.

Après vingt-neuf années d'existence, la Fédération a rendu d'importants services à l'art musical; elle a, en outre créé des liens d'amitié entre les sociétés adhérentes et organisé une caisse de Prévoyance: « l'Œuvre du gros sou orphéonique » et « le Bébé musicien », œuvre d'entr'aide particulièrement digne d'intérêt. Depuis 1927, la vente de l'insigne « la Marguerite fédérale », alimente les œuvres d'assistance et augmente le montant des secours.

D'ailleurs, les fêtes fédérales organisées dans toutes les grandes villes du Nord et du Pas-de-Calais ont été d'imposantes manifestations d'art et de charité.

La Fédération a encore dressé une liste de récompenses pour ses anciens sociétaires: étoile fédérale, médaille d'honneur, diplôme d'honneur et médaille spéciale.

Les récompenses internationales obtenues par la Fédération ne se comptent plus; elle est plus que jamais prospère sous l'impulsion de son dévoué président M. Léon Manaut et la manifestation brillante de son activité sera sensible aux Roubaisiens lors des fêtes de la Pentecôte. Ce festival illustrera la devise que la Fédération a fait sienne: « Art, Dévouement, Fraternité ».

La journée de dimanche

Nous publions aujourd'hui, le programme de la deuxième journée des festivités qui se dérouleront à Roubaix à la Pentecôte, à l'occasion du XXIVe Congrès de la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais:

Pendant toute la matinée de dimanche prochain, les sociétés participant au festival seront réceptionnées par les délégués désignés par le Comité d'organisation; ceux-ci ont reçu toutes instructions en conséquence.

A 9 h. 30 s'ouvrira, à l'Hippodrome-Théâtre, 18, boulevard Gambetta, le congrès annuel de la Fédération qui se tiendra sous la présidence d'honneur de M. Alfred Bruneau, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Enseignement musical.

La Fédération a pris bonne note des demandes de cartes qui lui ont été adressées par les sociétés fédérées. Ces cartes seront remises au contrôle d'entrée qui fonctionnera à partir de 9 h.

La partie artistique de ce congrès sera assurée par trois lauréats des examens fédéraux et par la Musique Municipale « La Grande Harmonie » de Roubaix. Cette phalange d'élite exécutera sous la baguette du Maître Bourquet, 1er Grand-Prix de Rome et directeur du Conservatoire.

A 12 h. 30, c'est-à-dire à l'issue du congrès, la « Grande-Harmonie » de Roubaix recevra le fanion fédéral, qui lui sera remis par une délégation de l'Harmonie Municipale de Valenciennes. Cette cérémonie aura lieu sur le perron de l'Hôtel de Ville.

Après cette remise, M. Alfred Bruneau et les délégations des sociétés participant à la Fête Fédérale seront reçus officiellement par l'Administration, le Conseil municipal et le Comité d'organisation.

Pendant cette réception, et à partir de midi, la renommée Fanfare du Commerce d'Armentières, qui compte 105 exécutants, se fera entendre sur le kiosque de la Grand'Place, sous la direction de M. Arthur Defer, 1er prix du Conservatoire de Lille et officier de l'Instruction publique.

Notons encore en réjouissances diverses, les jeux populaires dans tous les quartiers ainsi que des concours de tir à l'arc, au berceau, à la perche, etc...

L'après-midi du dimanche aura lieu un grand festival international de musique qui groupera 221 sociétés comprenant plus de 12.300 musiciens.

Le rassemblement se fera dans les rues suivantes du quartier du Moulin : Rues du Moulin, Daguesseau, Decrème, de Tunis, Ma Campagne, des Parreaux, de Densin.

Des piquets numérotés correspondant avec les numéros figurant au programme indiqueront aux sociétés leur emplacement dans le cortège.

Le départ du cortège aura lieu à 15 heures précises et, après avoir défilé Grand'Place, devant les membres de l'Administration, du Conseil municipal, du Bureau de la Fédération et du Comité d'organisation, qui seront massés sur le perron de l'Hôtel de Ville, le cortège sera divisé en neuf tronçons, lesquels précédés de leur Comité de fêtes de quartiers et des commissaires de kiosque se rendront aux endroits d'exécution.

Ces exécutions se feront sur 38 kiosques que le Comité a fait édifier à cet effet, ainsi que dans les salles des Hospices Blanchemaille, 37, rue Blanchemaille, et Barbieux, 35, rue de Barbieux. A cette occasion, le public aura accès dans ces salles.

De 20 h. à 21 h. 30, sur le kiosque de la Grand'Place, l'excellente Harmonie des Etablissements Agache, de Péronchies, exécutera un concert de premier choix, sous la direction de M. Paul Thellier.

Une grande fête de nuit, avec la participation des sections féminines de la Fédération des Amicales Laïques et du Sport Ouvrier Roubaisien, s'ouvrira à 20 h., place du Fontenoy, par une audition de la « Concordia-Harmonie » de Roubaix, dirigée par M. Laurefone.

Enfin, cette deuxième journée sera clôturée par une fête aérostatique de nuit avec feu d'artifice qui se déroulera à 21 h., place de la Fraternité et au cours de laquelle se fera entendre la « Fanfare Delettre » de Roubaix, et par un grand bal de nuit sur la Grand'-Place. Ce bal, qui commencera à 21 h. 30, pour se terminer à minuit, comprendra un orchestre de 50 musiciens avec jazz-band, sous la direction de M. Maurice Leclercq, 1er prix du Conservatoire de Paris, professeur au Conservatoire de Roubaix et soliste de Radio-P.T.T. Nord à Lille.

⁂

MM. les délégués et membres des Commissions ci-dessous sont priés de vouloir bien se rendre à l'Hôtel de Ville aux jours et heures indiqués pour assister aux réunions concernant les grandes fêtes des 14, 15 et 16 mai 1932.

Mardi 10 mai, à 18 h.: salle des adjudications: délégués aux sociétés carnavalesques.

Mardi 10 mai, à 19 h., salle des adjudications: Commission du Festival et du Gala artistique.

Mercredi 11 mai, à 18 h., cabinet de M. l'adjoint Sory: réunion de MM. les Jurés du Carnaval.

Mercredi 11 mai, à 18 h. 30, salle des adjudications: commissaires de kiosque.

Mercredi 11 mai, à 19 h., salle des adjudications: délégués aux sociétés participant au Festival.

Mercredi 11 mai, à 20 h., salle des adjudications: réunion des Comités officiels des fêtes de quartiers.

Halle Flipo. Beurre 17,50. Chocolat 8.00. 28391

UNE CONFÉRENCE DE L'AMIRAL GUEPRATTE

C'est aujourd'hui, mardi, à 16 h. 30, au Colisée, rue de l'Epeule, qu'aura lieu la conférence du vice-amiral Guépratte sur « la France maritime et coloniale ».

Cette conférence organisée par la Ligue maritime et coloniale française, sera suivie d'une série de films très intéressants: Les aspects du Soudan; — Marine (grand documentaire en plusieurs parties sur la marine française) réalisé par Paul Chack. Il se perçoit 2 fr. d'entrée pour tous droits.

Les membres de la Ligue seront reçus gratuitement sur présentation de la carte de 1931 ou 1932.

VÊTEMENTS DE PLUIE - IMPERMÉABLES. - MANUFACTURE POLDAZ, à ROUBAIX, 16, rue Daubenton (Place Fosse-aux-Chênes). 27621

LE RADIO-CLUB DU NORD DE LA FRANCE VA RENDRE HOMMAGE A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL FERRIÉ

Sur la suggestion de quelques membres de son Comité, le Radio-Club du Nord de la France a décidé d'organiser pour le dimanche 29 mai une manifestation à la mémoire du général Ferrié. En voici le programme:

A 11 h. 30, une gerbe sera déposée par notre Association, au monument aux morts de notre ville. A 12 h., messe célébrée à la mémoire du général Ferrié, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Le même jour et dans la matinée, une gerbe sera déposée au cimetière du Père-Lachaise sur la tombe du général, par un délégué du R.C.N.F.

Sont invitées à cette cérémonie, les autorités militaires et civiles de la région: le Comité espère grandement sur leur présence pour rendre au savant et grand soldat, le pieux hommage de notre Association.